

## LEGISLATURE 2006 – 2011

---

### PROCES-VERBAL no 26

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz  
tenue le mercredi 24 mars 2010 à 20 h 15  
à la Maison Hugonin

Présidence : M. Alois Raemy

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal du 17 février 2010
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Assermentation d'un nouveau conseiller en remplacement de M. Kevin Grangier (UDC)
4. Election d'un membre à la Commission des Finances en remplacement de M. Mukadi Kabamba (SOC)
5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2009 – Demande d'un crédit de Fr. 330'000.-- pour la réfection des façades de l'immeuble ch. de Béranges 74
7. Communication municipale N° 10/2010 - Fixation du nombre de conseillers pour la législature 2011-2016
8. Propositions individuelles et divers

#### **Appel**

70 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Anthony Abbott – Michel Culand – Bernard Gavin – Gérald Gay – Félicie Girardin – Christian Grobéty – Yves Isabella – Paula-Jay Matthey - Daniel Müller – Pierre-André Oberson – Serge Overney – Richard Sendra  
Pierre-André Dupertuis, secrétaire municipal

Absent(e)s : Yves Belet – Emmanuel Mukadi Kabamba – Raoul Rod

M. le Président ouvre la 26<sup>ème</sup> séance de la législature 2006–2011 en saluant toutes les personnes présentes. Il demande aux conseillers de la tolérance à son égard et à l'égard de chacun. Il souhaite la bienvenue à la presse, qu'il remercie de rapporter nos débats, au public qui s'est déplacé ce soir, et à notre répondant de proximité.

#### **Ordre du jour**

Le point 3 verra l'assermentation de deux nouveaux conseillers, M. N. Bredou, membre du groupe socialiste, ayant quitté la commune.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que modifié.

## 1. Adoption du procès-verbal du 17 février 2010

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 17 février 2010 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

## 2. Communications du Bureau du Conseil communal

- M. N. Bredou ayant quitté la commune le 1<sup>er</sup> mars 2010, il ne peut plus siéger au Conseil communal. Son remplacement interviendra sous point 3 de l'ordre du jour.
- Merci à celles et ceux qui ont participé au dépouillement du dimanche 7 mars dernier, dépouillement qui a été effectué dans les délais impartis par le Canton.
- Lors d'une conférence organisée dernièrement par la Promove, l'invité, M. X. Comtesse, a donné une sorte de leitmotiv à la fusion des communes de la Riviera : « Image et son », c'est intéressant et probablement motivant pour la jeunesse.
- Le programme et l'invitation concernant la sortie du Conseil du 8 mai prochain ont été distribués avec les documents de la présente séance.
- Une information de la CORAT Riviera au sujet des terrains de football, ainsi que le rapport d'activité de la Commission Prévention Riviera étaient joints aux documents de ce soir.
- M. L. Kaufmann, municipal, invité par les médias à participer ce soir à un débat au sujet des problèmes de sécurité dans les communes, nous prie d'excuser son absence.

## 3. Assermentation de deux nouveaux conseillers en remplacement de MM. Kevin Grangier (UDC) et Nomah Bredou (SOC)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Lionel Martin**, né le 24 février 1992 et domicilié au chemin des Vignes 24
- **M. Pascual Sendra**, né le 4 janvier 1940 et domicilié à l'avenue de Bel-Air 155

## 4. Election d'un membre à la Commission des Finances en remplacement de M. Mukadi Kabamba (SOC)

La candidature de Mme G. Pasche est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

**Mme Geneviève Pasche est nommée membre à la Commission des Finances.**

## 5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

Néant.

## 6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2009 – Demande d'un crédit de Fr. 330'000.— pour la réfection des façades de l'immeuble ch. de Béranges 74

Rapporteur : M. Gilbert Vernez

M. G. Vernez demande l'application de l'art. 121 du règlement du Conseil, qui permet le report de la discussion et de la votation sur cet objet. Le complément au préavis établi par la Municipalité a en effet généré quelques interrogations chez les commissaires, qui se sont montrés quelque peu perplexes. La commission a donc décidé de se réunir très prochainement et de présenter un nouveau rapport. C'est pour cela qu'il est nécessaire de reporter ce débat.

M. R. Piquet, municipal, relève que la Municipalité a adopté ce complément d'information lors de la même séance au cours de laquelle elle a préparé l'ordre du jour de la séance. Deux alternatives se présentaient à elle. Elle pouvait retirer le préavis, pour permettre une nouvelle séance de commission, mais la réunion de ce soir, vu le peu d'objets à l'ordre du jour, aurait alors été inutile. Sachant que le Conseil n'aime pas annuler ses séances, elle a préféré transmettre ce document à tous les conseillers, estimant qu'il était possible de délibérer en plénum plutôt qu'en commission. Elle se ralliera toutefois à la décision que prendra le Conseil communal, puisque c'est le règlement.

La parole n'étant plus demandée, **le Conseil accepte, à une très large majorité (trois avis contraires et trois abstentions), de reporter une dernière fois cet objet.** La votation devra obligatoirement avoir lieu lors de la séance du 5 mai 2010.

## 7. **Communication municipale N° 10/2010 - Fixation du nombre de conseillers pour la législature 2011-2016**

Cette communication, qui a été distribuée, n'est pas lue.

M. le Président remercie le ou les partis qui ne seraient pas d'accord avec le statu quo de bien vouloir le lui signaler rapidement, afin qu'il puisse réunir les présidents de partis et de groupes au plus vite.

\* \* \* \* \*

M. F. Grognez, municipal, rappelle que, lors de la recapitalisation des VMCV, plusieurs questions avaient été posées, notamment au sujet de la caisse de pensions. Un groupe de travail s'est penché sur cette question. Ce groupe de travail et le Conseil d'administration des VMCV ont pris la décision de changer de caisse. Cette proposition a été soumise aux collaborateurs qui, à une écrasante majorité, l'ont acceptée. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010, c'est la Fondation de prévoyance Profelia, gérée par les Retraites Populaires, qui reprendra la caisse de pensions des VMCV. Cette nouvelle affiliation permettra de régler définitivement ce problème. Un montant unique sera versé comme prime de sortie et un programme d'assainissement permettra d'arriver, dans les dix ans, à un taux de couverture de 100%, tout en garantissant les droits des retraités. Les informations relatives à cette décision figureront dans une communication écrite que la Municipalité présentera lors de la prochaine séance et qui permettra aussi de répondre aux amendements déposés lors de la discussion.

## 8. **Propositions individuelles et divers**

Mme N. Freers Signer aimerait savoir ce qu'il advient de la création d'un espace engazonné à la Faraz, projet qui avait été approuvé par le Conseil et qui figure au budget de cette année.

M. R. Piguet répond que les services de la commune sont actuellement surchargés. Ce projet viendra dans le courant de l'année, mais il n'est pas possible de donner une date précise pour le moment.

M. J.-P. Grin constate, en page 2 du rapport d'activité de la Commission Prévention Riviera, qu'un cours d'initiation à la natation pour femmes migrantes a été mis sur pied. Il aimerait avoir quelques explications concernant cette somme de fr. 4'200.—. Il aurait préféré que ce rapport nous donne des informations sur ce qui se fait en matière de lutte contre la drogue, les incivilités, etc. ?

La Municipalité répondra ultérieurement.

M. J.-Y. Schmidhauser constate que les séances du Conseil sont à chaque fois plus maigres. A quoi cela est-il dû ? La Municipalité anticipe-t-elle déjà la fin de la législature ? Il reste pourtant de nombreux mois pendant lesquels on peut faire encore beaucoup de choses. Y a-t-il une surcharge de travail dans les services, auquel cas il faudrait peut-être renforcer les effectifs afin que les projets, s'ils existent, puissent avancer ? La Commune n'a-t-elle plus d'argent ? Sans doute que non puisque les comptes sont bons et qu'il faudrait plutôt commencer à se demander comment dépenser tout cet argent ! Peut-être le Conseil est-il trop exigeant, à tel point que la Municipalité a désormais peur de lui soumettre un quelconque objet ? Mais peut-être aussi n'avons-nous plus rien à décider, la répartition des compétences entre le Canton et la commune faisant de nous un simple village fleuri qui ne peut désormais plus décider que des fleurs à planter dans son jardin ? L'absence de préavis, qui entraîne l'absence d'intérêt pour des séances qui deviennent de plus en plus courtes, est-elle un problème de fond ou simplement un problème d'agenda, dès lors qu'il reste encore de nombreux projets dans le pipeline ? La Municipalité peut-elle nous donner un avant-goût de ce qui nous attend ces prochains mois, afin de faire remonter un peu la motivation qui commence à faire défaut ?

Mme le Syndic remarque que les débuts d'année sont souvent relativement pauvres. La Municipalité a parfois demandé à annuler des séances, mais la dernière fois que cela s'est produit, le Conseil n'avait pas apprécié, estimant que les conseillers avaient quand même des choses à dire. Elle espère que les projets en cours pourront être déposés lors de la prochaine séance. La séance du mois de juin risque donc d'être assez chargée. A relever qu'un certain nombre de dossiers ne sont plus à la charge des conseils communaux, ce qui limite aussi le nombre de préavis qui sont déposés.

M. K. Egli remarque que notre commune se porte plutôt bien et qu'il y fait bon vivre. Il ne sert donc à rien de vouloir tout chambouler. On peut même se chamailler pour une façade, alors qu'il y a tellement d'autres problèmes dans ce monde...

Mme G. Pasche trouve qu'il est plus agréable pour les conseillers d'avoir des séances équilibrées tout au long de l'année. Si l'on veut pouvoir étudier les projets avec attention, il faut prévoir assez de temps et répartir les sujets.

M. J.-Y. Schmidhauser précise que son intention était plutôt de voir s'il est possible de réaliser quelque chose plutôt que de se chamailler pour quelque chose, parce que ce n'est pas comme cela qu'il conçoit son rôle de conseiller communal. En 2005, la Municipalité a mis sur pied une commission consultative dans le but de finaliser un projet de PGA. Malgré plusieurs annonces successives, ce projet n'a pas encore été soumis au Conseil. Qu'en est-il de cet important dossier de notre politique communale ?

Mme le Syndic répond que ce dossier se retrouve pour la 3<sup>ème</sup> fois en consultation auprès du Canton. La Municipalité essaie de faire activer les choses, mais il y a constamment des changements de collaborateurs dans les services du Canton et, à chaque fois, on nous demande des compléments d'information. La Municipalité se dit particulièrement irritée par la lenteur de ce dossier. De plus, le Canton lie dorénavant les PGA aux projets d'agglomérations. Quand nous aurons notre projet d'agglomération, certaines autorisations pourront enfin nous être délivrées. Plusieurs communes de la Riviera sont confrontées aux mêmes difficultés. Si elle n'a pas de nouvelles d'ici la fin du mois prochain, la Municipalité demandera un entretien avec le chef du département. Elle espère toutefois pouvoir mettre ce PGA à l'enquête dans le courant de cette année.

M. M. Bloch trouve regrettable et déplorable que la Municipalité se soit même posé la question de savoir si le Conseil allait voter sur le préavis 21/2009 ou si la commission allait éventuellement se réunir à nouveau. La Municipalité doit laisser au Conseil, à ses représentants, la possibilité de réétudier le dossier en fonction des informations complémentaires qu'elle a fournies. C'est un déni de démocratie qui est vraiment lamentable.

M. A. Pakula annonce que la Commission des finances enverra un représentant à la séance de la commission chargée d'étudier une nouvelle fois le préavis municipal N° 21/2009 – Demande de crédit pour la réfection des façades de l'immeuble ch. de Béranges 74.

M. J. Vallotton intervient concernant le nombre de conseillers communaux pour la prochaine législature. La Tour-de-Peilz se distingue en la matière. Elle est vice-championne suisse des villes ayant le plus grand nombre de conseillers par habitants. Sur les 96 villes de plus de 10'000 habitants, seule La Neuveville fait mieux. La moyenne suisse est de 3 conseillers par mille habitants, nous sommes à 9. C'est certainement intéressant d'un point de vue purement organisationnel, mais il y a aussi des avantages à baisser le nombre de conseillers. Tous les partis rencontrent des difficultés de recrutement et un Conseil communal restreint serait certainement plus dynamique. Ce serait aussi une transition en douceur vers l'hypothèse d'une grande commune sur la Riviera...

M. G. Chervet remarque que, si la moyenne suisse se situe à 3, la loi actuelle impose un minimum de 70 conseillers. Nous serions donc déjà à 7. Mais si cela peut permettre de finir les séances encore plus rapidement, il n'y verrait pas d'inconvénients !

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20 h 55.

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

La Secrétaire

A. Raemy

C. Dind